

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 15 décembre 2016**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 15 décembre 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Étaient présents: M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Godin.

Absent excusé : M. Guinoiseau

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MANCEAU

Ordre du jour

- ☞ Acquisition propriété Fouquet et réalisation emprunt
- ☞ Budgets – Décisions modificatives
- ☞ Installations classées pour la protection de l'environnement – Avis sur dossier déposé par l'entreprise DIANA NATURALS de Cossé le V.
- ☞ Services eau et assainissement – Retrait du SIAEP d'Argentré Sud du CRUEL
- ☞ Révision des tarifs des locations de la salle de loisirs et de la salle du Verger au 1^{er} janvier 2017
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 24 Novembre 2016

Une délibération a été rattachée à la précédente réunion décidant une modification du prix de vente des lots 4 et 14a du fait que les surfaces figurant au plan de bornage sont inférieures à celles portées sur le dossier de permis d'aménager (618 M² au lieu de 619 M² pour le lot 4 et 626 M² au lieu de 628 M² pour le lot 14a). De ce fait, les prix de vente sont ramenés de 36 768,00 € TTC à 36 708,60 € TTC pour le lot 4 (-59,40 € TTC) et de 36 172,50 € TTC à 36 057,60 € TTC pour le lot 14a (-114,90 €). Ces 2 parcelles sont réservées.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain : Néant
Devis divers : Néant

ACQUISITION PROPRIETE FOUQUET ET REALISATION EMPRUNT

Suite à la rencontre entre les conjoints FOUQUET, M. le Maire et les notaires des 2 parties, un accord a été trouvé pour l'acquisition des 2 terrains constructibles attenants à la maison FOUQUET, d'une superficie d'environ

1 400 M². La Municipalité faisait une offre à 80 000 € (cf. CR du CM du 13/10/2016) et la famille FOUQUET en demandait un prix de 88 000 €. Après négociation, le prix de 83 000 € a été arrêté et accepté par l'ensemble des parties.

En conséquence, le Conseil Municipal :

☞ DECIDE l'acquisition des terrains cadastrés sous les N° AK 92, AK 585p et AK 587p, d'une surface approximative de 1 400 m² environ, au prix de 83 000,00 €, l'estimation domaniale pour ces terrains étant de 78 000,00 €

☞ DEMANDE l'établissement d'un seul acte notarié pour l'acquisition de l'ensemble de la propriété (maison + terrains attenants),

☞ PREND en charge les frais d'acte à réaliser par l'étude de Me TOMBECK, notaire à Laval, avec la participation de Me DERRIEN, notaire de la commune,

☞ DECIDE de contracter un prêt de 200 000 € pour financer ces acquisitions, au taux de 1,28 %, sur 20 ans, à échéances constantes avec remboursement trimestriel, auprès de la Caisse d'Epargne (dont l'offre mieux-disante avait déjà été retenue lors de la dernière réunion),

☞ AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RENEGOCIATION EMPRUNTS CAISSE D'EPARGNE

Une demande de renégociation des emprunts contractés auprès de cet organisme a été déposée. Malgré l'importance des frais annoncés, la Municipalité demande l'établissement d'une étude chiffrée (4 emprunts concernés dont les taux actuellement en vigueur varient de 2,72 % à 5,09 % pour un capital restant dû oscillant de 16 912,54 € à 127 750,00 €).

BUDGETS - DECISIONS MODIFICATIVES

En vue de la clôture de l'exercice, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives ci-après :

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
61521 – Entretien de terrains	-325,00	
73921 – Attribution de compensation	325,00	
TOTAL	0,00	0,00
RAPPEL BP 2016 + DM 1+2+3	1 012 220,00	1 012 220,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 012 220,00	1 012 220,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
2115-80 – Acquisition propriété FOUQUET (terrains)	85 000,00	
<u>Recettes</u>		
10226 – Taxe aménagement		13 000,00
1641 - Emprunt		72 000,00
TOTAL DM	85 000,00	85 000,00
RAPPEL BP 2016 + DM1+2+3	543 880,00	543 880,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	628 880,00	628 880,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPL.OITATION	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
61521 – Entretien et réparations	-60,00	
6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	30,00	
66112 – Intérêts de rattachement (ICNE)	1,00	
673 – Titres annulés/Exercices antérieurs	29,00	
<u>Recettes</u>		
Néant		
TOTAL	0,00	0,00
RAPPEL BP 2016	63 000,00	63 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 000,00	63 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
NEANT		
RAPPEL BP 2016	76 526,02	76 526,02

BUDGET ANNEXE EAU

SECTION D'EXPL.OITATION	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>		
61521 – Entretien et réparations	-35,00	
6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	35,00	
<u>Recettes</u>		
Néant		
TOTAL	0,00	0,00
RAPPEL BP 2016	205 000,00	205 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	205 000,00	205 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
NEANT		
RAPPEL BP 2016	115 500,21	115 500,21

A ce jour et sachant que la clôture des budgets est quasi-définitive, les résultats provisoires sont le suivants :

▪ Commune	+ 174 020,74 €* (* - sans tenir compte des restes à réaliser)
▪ Budget annexe de Venage et de la Paillardière	- 12 768,95 €
▪ Budget annexe du Nouveau Quartier	<u>- 71 138,07 €</u>
	90 113,72 €
▪ Budget annexe assainissement	+ 87 375,39 €
▪ Budget annexe eau	<u>+ 153 360,29 €</u>
	240 735,68 €

C'est donc cette somme de 240 735,68 €, défalquée des recettes non encaissées à la date du 31/12/2016, qui sera transférée à Laval Agglomération dans le cadre des transferts eau et assainissement. Néanmoins, au vu de la trésorerie dont dispose actuellement la commune et compte tenu des dépenses engagées, rendez-vous sera pris avec Mme LURSON, trésorière, pour envisager l'ouverture d'une ligne de trésorerie dès le début de l'année 2017.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AVIS SUR DOSSIER DEPOSE PAR L'ENTREPRISE DIANA NATURALS DE COSSE LE V.

M. le Maire rappelle que l'entreprise DIANA NATURALS de Cossé le V. a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après augmentation de la production de produits transformés, une usine de fabrication de pigments et colorants organiques naturels, avec déplacement du point de rejet et modification de la station de traitement des effluents, du traitement des boues et de l'épandage. L'épandage est prévu sur plusieurs communes dont la nôtre, sur une parcelle de 6,5 Ha exploitée par le GAEC des GARDANES. Ce terrain se situe à proximité de la Grande Touche. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier présenté.

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT – RETRAIT DU SIAEP D'ARGENTRE SUD DU CRUEL

Les différents syndicats compétents en eau et assainissement, dont le SIAEP d'Argentré Sud, sont impactés par le transfert des services eau et assainissement à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017. En effet, le territoire des collectivités membres dudit syndicat ne correspond pas à celui de Laval Agglomération puisque 2 communes, Bazougers et la Chapelle Rainsoin en sont membres. Aussi, afin de permettre au SIAEP et plus particulièrement à ces 2 communes de poursuivre le plein exercice de ses compétences au-delà du 31 décembre 2016, le Conseil Municipal accepte le retrait du SIAEP d'Argentré du CRUEL.

REVISION DES TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES AU 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal décide de majorer de 2 % les tarifs des locations des salles au 1^{er} janvier 2017 et les fixe comme suit :

SALLE DE LOISIRS

Manifestations	Commune		Hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Vin d'honneur	122	158	158	178
Location Jour Spectacle sans repas 9 H 00 – 19 H 00	204	260	260	304
Location Soirée 14 H 00 – 02 H 00	236	292	292	348
Location Journée Complète St Sylvestre 9 H 00 – 02 H 00	304	382	382	450
Location 2 jours 9 H 00 le 1 ^{er} jour jusqu'à 19 H 00 le 2 ^{ème} jour	428	529	529	608
Réunion	102	122	122	148

A ces tarifs, un supplément de 40 € pour les habitants de Montigné et de 50 € pour les personnes extérieures à la commune est sollicité pour une utilisation dès le vendredi après-midi (décision du 06/01/2011)

- Versement d'un acompte lors de la signature du contrat de location (76 € pour les locations supérieures à 155 € et 46 € pour les autres locations),
- Location sono : 53 €
- Remise de 2 chèques de caution : 385 € (locaux) et 100 € (ménage)
- Remise de 40 % accordée aux associations de la commune (1^{ère} location de l'année gratuite pour chacune des écoles).
- Tarifs « été » applicables du 15 avril au 14 octobre et « hiver » du 15 octobre au 14 avril.

SALLE DU VERGER

	Eté	Hiver
Vin d'honneur – Réunion	66	86
Repas – Soirée	122	158
Week-End	224	280

- Locations gratuites pour les associations communales,
- Pas de distinction entre les personnes de Montigné et les personnes extérieures à la commune,
 - Pour les locations à des particuliers, demande d'acompte lors de la signature du contrat : 76 € pour les locations supérieures à 155 €, 46 € pour les autres,
 - Etablissement de 2 chèques de caution lors de la remise des clés : 250 € (locaux) + 60 € (ménage).

POSE GARDE-CORPS ENTRE LA FORGE ET LE PARKING DU PETOULET

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise LEROY PAYSAGES, mieux-disant, d'un montant de 4 780,00 € TTC, pour la fourniture et la pose d'un garde-corps en acier galvanisé peint, entre la Forge et le parking du Pétoulet.

RENCONTRE – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE – LOYER MULTISERVICES

Comme annoncé lors du dernier conseil, M. le Maire et 2 de ses adjoints ont rencontré un représentant de la CCI. Sur les conseils de ce dernier, un courrier sera adressé à M. et Mme TAFFOREAU pour leur notifier la décision prise par le Conseil municipal lors de la dernière réunion. Il leur sera également stipulé que la commune reste ouverte à toute discussion, au vu des résultats comptables de leurs différentes sociétés.

VENTE D'UN LOGEMENT PAR MAYENNE HABITAT

Conformément à l'article L 443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, Mayenne Habitat informe qu'un de ses locataires souhaite acquérir le logement qu'il occupe, Impasse Robert Desnos. Le Conseil Municipal n'y est pas opposé sous réserve que la commune perçoive en sus de la somme forfaitaire de 1 600 € (du fait que le terrain

viabilisé avait été rétrocédé gratuitement) une somme de 15 € TTC par M² de terrain vendu (conformément aux dispositions prises par délibération du 21 janvier 2010).

LAVAL AGGLO – TARIFS EAU – ASSAINISSEMENT ET PRESTATIONS DIVERSES au 1^{er} janvier 2017

Laval Agglomération vient de fixer les tarifs qui seront applicables dans les différentes communes membres à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour Montigné, les tarifs eau et assainissement collectif ainsi que la participation pour le financement de l'assainissement (PFAC) sont inchangés par rapport à 2016. Les tarifs du SPANC vont diminuer significativement (- 13,56 %), la redevance annuelle passant de 21,44 € HT à 18,53 € HT. A contrario, la pose d'un compteur de Ø 15 mm sera plus onéreuse (150,42 € au lieu de 100,00 € HT) et les contrôles de raccordement, jusque-là gratuits, seront payants (49,92 € HT par contrôle réalisé).

TRAVAUX BASSIN DU VICOIN

X. POTTIER liste les travaux réalisés en 2016 par le Bassin du Vicoin. Sur les 242 049 € de travaux réalisés, 127 667 € ont été effectués sur la commune et concernent :

- le pont de la Crépellière : création d'une rampe en aval de l'ouvrage, la recharge en granulat du ruisseau, la reprise des enrochements en berge et le confortement des maçonneries en amont,
- le passage busé de la Manourière : suppression des buses, pose d'un pont cadre, clôtures, abreuvoir, pompe à nez et réalisation de banquettes minérales,
- le seuil de la Galpière
- le pont de la RD 771 : pose de déflecteurs en aval du pont,
- le pont de la RD 578 (à proximité de la Maison Blanche) : abattage d'arbres malades, recharge en aval et pose de déflecteurs en bois sous l'ouvrage,
- Lits et berges du Galoi sur Montigné et Ahuillé : réalisation d'abreuvoirs, de passerelles et de clôtures (sur 6 kms),
- Moulin du Bigot : démantèlement clapet et culée, renforcement du bief amont et aval, nettoyage et renforcement du déversoir, restauration d'une frayère, réalisation de clôtures et pompe à nez.

PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE EN REMPLACEMENT DE M. HUNAUT

Comme indiqué lors du dernier conseil, 29 personnes ont postulé à l'emploi d'adjoint technique. 6 d'entre elles (sur les 7 convoquées) se sont présentées à l'entretien. Finalement, le jury de recrutement, assisté du CDG, a retenu la candidature de Tony AUBERT d'Astillé, actuellement électricien dans une entreprise privée de Laval. Cet agent prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2017.

M. HUNAUT ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2017, un pot de départ sera organisé le mardi 24 janvier 2017, à 19 heures, à la salle du Verger, au cours duquel un cadeau lui sera remis.

Le Conseil Municipal tient à remercier les personnes de l'Association GENIE qui sont intervenues sur la commune : il est très satisfait des travaux qu'elles ont réalisés (mur de la Forge, pose de pavés devant le salon de coiffure, réfection des joints au Pont du Galoi, démolition de la cabane dans le petit bois, travaux divers : nettoyage aqueduc Pont Patry, etc.).

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Les dossiers de demandes de subventions DETR et CAF sont déposés. Néanmoins, la Préfecture sollicite des pièces complémentaires pour le dossier DETR : titres de propriété et document détaillé des dépenses par poste du fait que les travaux de démolition ne sont pas subventionnables.

Un dossier sera également constitué pour solliciter l'attribution de fonds parlementaires auprès de M. CHEVROLLIER, Député.

CEREMONIE DES VŒUX DE 2017

Elle est fixée au vendredi 06 janvier 2017, à 20 heures, à la salle de loisirs.

INFORMATIONS DIVERSES

Transports : A compter du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public des transports, des modifications de plages horaires pour les scolaires seront effectives au niveau du fonctionnement du TULIB. En effet, en période scolaire, les scolaires ne pourront pas emprunter le TULIB, au départ de Montigné, avant 10 h 55. De ce fait, ils ne pourront plus l'utiliser lorsque leurs cours ne commencent qu'à 9 h ou 10 h.

Au niveau du retour sur Montigné, les scolaires ne pourront plus emprunter le TULIB aux plages ci-après de départ de Laval :

- de 16 h 38 à 17 h 55, les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- de 11 h 36 et 12 h 22 les mercredis.

L'ensemble des plages seront accessibles aux non-scolaires en période scolaire et à l'ensemble des usagers pendant les vacances scolaires.

Des élus s'insurgent sur ces nouvelles dispositions, considérant que celles-ci vont à l'encontre du développement des communes de 2^{ème} couronne. Pour Montigné il s'agit d'une réduction de services (le coût de l'abonnement est inchangé) alors qu'à contrario, certaines communes bénéficient de lignes supplémentaires.

Il est souhaité l'étude de la mise en place d'un bus de 20 places le matin, vers 8 h 30, qui permettrait aux élèves de se rendre sur Laval lorsqu'ils ne commencent leurs cours qu'à 9 heures (une enquête pourrait être faite auprès des familles afin de connaître le nombre d'élèves concernés).

Au vu du nombre important de personnes à s'être déplacées à la permanence du 12 décembre 2016, M. le Maire s'engage à évoquer ces différents problèmes au prochain bureau communautaire.

Téléthon : La vente de roses et de crayons par le Conseil Municipal d'Enfants a permis de reverser la somme de 230,00 € à l'AMF.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elles sont fixées aux dates suivantes :

- Jeudi 19 janvier 2016
- Jeudi 16 février 2016
- Jeudi 23 mars 2016
- Jeudi 13 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Visé par le secrétaire
De séance,

Le Maire,